














MAISON INHABITÉE : QUOI FAIRE EN CETTE PÉRIODE D'HIVER HÂTIF?

L'hiver étant à nos portes, si votre maison demeure inhabitée pour une période prolongée, **voici quelques précautions à prendre pour protéger l'intégrité de votre demeure.**


PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES

1. Si possible, vérifier l'état de la maison régulièrement..... 
2. Procéder au déneigement de la toiture si le poids de la neige (ou de la glace) est important 
3. Pour la sécurité des personnes, déneiger et déglacer les stationnements, allées piétonnières, marches d'escalier et perrons 
4. Déneiger le compteur à gaz, les événements d'appareils au gaz, les trappes d'aération et les fenêtres du sous-sol 
5. Pour les maisons munies de réservoir de mazout, ou alimentées par un réservoir de propane ou par un réseau de gaz naturel, les propriétaires auraient aussi avantage à fermer l'alimentation afin de réduire les risques de fuite. Évidemment, cela s'applique aux bâtiments qui n'ont pas besoin de ces sources d'énergie pour chauffer 

MAISONS SANS CHAUFFAGE NI ÉLECTRICITÉ

6. Fermer le disjoncteur principal de la maison 
7. Fermer la valve principale d'entrée d'eau et la protéger du froid à l'aide de couvertures ou de matériaux isolants 
8. Vider tous les tuyaux d'eau (chaude et froide), incluant les systèmes de chauffage à eau chaude, le cas échéant 
9. Vider le chauffe-eau 
10. Ouvrir tous les robinets et actionner la chasse d'eau des toilettes à plusieurs reprises 
11. Débrancher et vider les tuyaux d'alimentation d'eau de la laveuse et du lave-vaisselle 
12. Verser 500 ml de produit antigel (à la rigueur, du lave-vitre antigel pour auto) dans la cuvette des toilettes, dans le renvoi des éviers, des lavabos et des baignoires et dans le drain de plancher, et 1 L dans le fond de la laveuse et du lave-vaisselle 
13. Limiter les infiltrations d'air en obturant les entrées et sorties d'air (ventilation, sècheuse, hotte...) et permettre à la lumière du soleil de pénétrer par les fenêtres 

MAISONS CHAUFFÉES ET AVEC ÉLECTRICITÉ

14. Pour les bâtiments ayant de l'électricité, évacuer tous les matériaux contaminés et assécher le bâtiment en tentant de maintenir entre 30 % et 50 % le taux d'humidité relative intérieure. Assurer une bonne ventilation et maintenir une température intérieure suffisamment élevée pour prévenir la formation de condensation sur les matériaux 

N'oubliez pas de communiquer avec votre municipalité et votre assureur, qui seront de bon conseil. Pour les travaux liés à des équipements mécaniques et électriques de votre résidence, communiquez avec les spécialistes concernés. Pour des informations relatives au retour à la maison, consultez la page *Réintégration* sur le site d'Urgence Québec.

<https://www.urgencequebec.gouv.qc.ca/Fr/responsabilites-citoyens/Pages/reintegration.aspx>

EN CAS DE PANNES DE COURANT EN HIVER

Conçu par Sécurité publique Canada, le document *Conseils pratiques – Pannes de courant en hiver* décrit quoi faire pendant une panne de courant hivernale, lors de l'évacuation et de la réintégration de sa maison.

http://www.gnb.ca/public/HelpPDF/power_f.pdf

Urgence Québec donne des conseils pour éviter les dangers pendant et après une panne de courant prolongée.

<https://www.urgencequebec.gouv.qc.ca/Fr/situation-urgence/Pages/Panne-de-courant.aspx>

Produite par la Société d'habitation du Québec, la fiche d'information *Que faire en cas de panne de courant?* fournit, entre autres, un aperçu des interventions à faire en plomberie lorsque la température descend sous zéro et quelques conseils pour conserver la chaleur dans le bâtiment.

http://www.habitation.gouv.qc.ca/fiches_de_projet/fiches_techniques/que_faire_en_cas_de_panne_de_courant

DÉNEIGER ET DÉGLACER SA TOITURE

La Régie du bâtiment formule ses conseils pour la protection de votre toiture contre l'accumulation de neige ou de glace et pour la sécurité de chacun.

<https://www.rbq.gouv.qc.ca/vous-etes/citoyen/penser-securite-a-la-maison/deneiger-et-deglacer>

PRÉSERVER SES ÉQUIPEMENTS DE PLOMBERIE

La Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec donne ses recommandations pour éviter des dommages dus au gel.

<http://www.cmmtq.org/fr/Consommateur/Conseils-pratiques/Comment-eviter-les-dommages-dus-au-gel-de-la-tuyauterie>

